



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-09-2025 /

Dossier complet le : 08-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005358/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de Stockage d'electricite par Batteries / Aluminium Dunkerque x Eclipse

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALUMINIUM DUNKERQUE INDUSTRIES

Raison sociale

Aluminium Dunkerque

N° SIRET

83474666100034

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE GOYS

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'une station de stockage d'electricite par batteries stationnaires sur les communes de Loon-plages et Gravelines (59). L'emprise du projet sera de 3,5 ha dans sa dimension maximale. Ce projet est conjointement developpe par la societe Eclipse et Aluminium Dunkerque et a vocation a ne s'installer que provisoirement en attendant que les travaux de construction de la future usine d'aluminium Dunkerque commencent a horizon 2040. Il n'y a pas de demolition prevue en vue de la construction du projet. La construction dure environ 24 mois entre le debut du terrassement et les essais electriques finaux. Au terme du projet, le site sera demantele et les materiaux seront envoyes dans les differentes filieres de gestion et recyclage, en particulier les modules de batterie.

4.2 Objectifs du projet

Le stockage d'electricite est utilise pour les applications suivantes: - Apport de capacite/flexibilite supplementaire pour assurer la resilience du reseau electrique public local - Contribution au reglage de frequence du reseau - Deplacement de production des energies renouvelables sur les pointes de consommation Le stockage d'energie par batteries apporte des services de regulation de la frequence a 50Hz et de la securite d'approvisionnement au gestionnaire de reseau RTE pour assurer la livraison de l'electricite aux usagers (installation d'interet collectif et public). Le stockage par batteries a vocation a faciliter l'integration des energies renouvelables et a liberer la France de sa dependance aux energies fossiles carbonees (gaz, petrole, charbon). Cette installation est donc un levier indispensable pour permettre la transition energetique, la stabilite electrique du reseau et l'approvisionnement electrique du reseau a un niveau local et national.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée de construction est estimée à 24 mois. La première phase sera dédiée à la partie génie civil et VRD avec la préparation du site, l'installation des aménagements temporaires et la réalisation des fondations, tranchées et plateformes ainsi que des voies d'accès, clôtures et des passages de câbles. Cette phase devrait durer environ 12 mois. La seconde phase comprendra l'installation, le raccordement et les tests du matériel HTB (sous station), HTA (sous stations) et BT (convertisseurs de puissance, containers de batteries, circuits auxiliaire). Cette phase devrait durer environ 18 mois également et inclut le raccordement de la sous station HTB du projet à la ligne électrique réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de RTE (liaison souterraine). La dernière phase de travaux sera la mise en service de l'ensemble des éléments : essais hors tension, essais sous tension, essais de performance, essais des capacités constructives et essais de certification. En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront démantelés et évacués du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le stockage d'énergie par batteries apporte des services de régulation de la fréquence et de la sécurité d'approvisionnement au gestionnaire de réseau RTE pour assurer la livraison de l'électricité aux usagers (installation d'intérêt collectif). En phase d'exploitation, l'installation sera pilotée à distance pour les phases de charge et de décharge des batteries. La surveillance du site et de ses éléments de sécurité sera aussi réalisée à distance (télésurveillance). Un système d'astreinte du personnel sera mis en place ainsi qu'un numéro d'appel en cas de besoin. Du personnel sera présent seulement dans le cadre de la maintenance qui aura lieu ponctuellement quelques jours par an. En phase de démantèlement, les containers reposant sur des plots en béton seront alors enlevés par opération de grutage. Les autres éléments (hors plots et câbles) seront également enlevés (clôtures, cameras, locaux techniques). Les plots béton faisant office de socle seront démolis et retirés du sol pour être recyclés, réutilisés en tant que remblais ou jetés selon la filière de tri appropriée. Les câbles électriques et leurs gaines seront sortis du sol pour être recyclés, réutilisés ou triés, selon la filière de tri appropriée. La sous-station HTB sera soit réutilisée par la future usine d'Aluminium Dunkerque qui doit s'implanter sur le terrain, soit démolie. Le reste de la zone d'implantation qui ne serait pas réutilisée par l'usine, sera remis dans son état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes: 1) Déclaration ICPE 2925-2 /Régime Déclaratif 2) Depot d'un permis de construire 3) Depot d'un dossier Lois du L'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Taille du poste HTB Hauteur du maximale de l'équipement de stockage	(1 292 , m2) (3,73, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document en vigueur sur la zone est le PLUID de la communauté urbaine de Dunkerque. Le zonage de la parcelle est UIP (Zone Urbaine Industriale-Portuaire).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est dans une zone ZNIEFF de type II : Marais du Predembourg, Bois et etang du Puythouck et Pont a roseaux.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	LOON-PLAGE et GRAVELINES sont toutes les deux des communes littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du bruit dans l'environnement Communauté Urbaine Dunkerque Grand littoral (Loon-Plage et Gravelines concernées)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site ne se situe pas au sein d'une zone humide d'importance internationale (Ramsar). Plusieurs analyses de la zone ont été réalisées par Biotopie, Verdi et Enorka. Le rapport Enorka que nous avons joint à cette demande montre qu'au sein de l'emprise foncière et à proximité immédiate de celle-ci, il n'y a pas de zones humides. Ce qui concorde avec les autres analyses qui ont été faites et dont
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT de la zone Industriale Portuaire de Dunkerque
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT de la zone Industriale Portuaire de Dunkerque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas à proximité d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. De plus le projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau, potable ou non sur le réseau si ce n'est au moment du remplissage des baches à eaux (3 baches de 120 m3 d'eau). Aucun prélèvement dans le milieu naturel n'est prévu.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est à 5km de la zone ciblée. (Platier d'OYE)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	De l'eau du réseau public sera utilisée uniquement lors du remplissage des réserves incendie pour un volume total de 360 m ³ . L'entretien d'une éventuelle haie paysagère demandera un arrosage ponctuel qui sera réalisé à l'aide d'une cuve mobile. Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une centrale de stockage par batteries est principalement composée d'espacement entre les différentes unités (conteneurs de batteries, onduleurs et transformateurs). Ainsi, la surface imperméabilisée représente 20% de la surface totale cloturée, 26% sera en surface semi-imperméabilisée et 54% laisse en surface naturelle. Le projet n'aura ainsi pas d'impact sur les masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La centrale en fonctionnement n'émet aucun produit (liquide, gaz, solide) et n'a besoin d'aucun matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Durant les travaux de construction des graviers et gravats de type tout-venant seront apportés sur site afin de réaliser la préparation du sol. En phase opérationnelle la centrale n'a besoin d'aucun matériau.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le rapport environnemental d'Enorka, utilisant des données 4 saisons de la zone montre que la parcelle utilisée présente quelques enjeux écologiques, notamment: - Le pipit Farlouse qui se nourrit au nord de la parcelle analysée, ce qui a entraîné le positionnement au sud de notre projet - Un massif rocheux, potentiel abri d'espèces, qui devra être déplacé à proximité d'une
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'une zone Natura 2000 (+ 5km). Cf rapport Environnemental joint.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Cette zone, si elle est aujourd'hui en état "naturel", est dédiée à l'installation d'industrie ou aux bâtiments/matériels portuaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le principal risque associé à un projet de stockage par batteries est l'emballage thermique. Ce phénomène peut survenir, notamment en raison d'un défaut de fabrication affectant l'un des éléments constitutifs de la batterie. Aujourd'hui, les fabricants s'engagent à concevoir leurs systèmes de manière à ce qu'un tel incident demeure limité au module concerné et ne se propage pas
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'émet pas de gaz ou liquide.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va generer du trafic quasi exclusivement durant la phase de travaux d'installation et de demantelement. En effet, les conteneurs de batteries sont achemines par camion.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les centrales de stockage de ce type emettent du bruit du fait du fonctionnement des transformateurs, onduleurs et systemes de refroidissement des conteneurs de batterie. Cette emission est reglementee par l'ICPE 2025-2
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas sensible au bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il est probable d'un indicateur lumineux soit present sur les conteneurs sous la recommandation du SDIS pour identifier rapidement le conteneur en defaillance mais cette emission sera de faible intensite et les conteneurs
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pendant la phase chantier, certains déchets peuvent être produits, de type remblais / déblais. Ils seront évacués du site et transférés vers des filières de traitement adaptées. En phase de fonctionnement, le projet ne produit pas de déchets. En fin d'exploitation les batteries seront envoyées en filière adaptée. ECLIPSE respecte la réglementation en vigueur concernant la gestion des déchets et privilégie la réduction, le recyclage, le réemploi et la valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone est destinée à la construction et aucune activité humaine n'a lieu sur celle-ci à date.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets sont prévus dans la zone (Projet Améli d'ArcelorMittal ou XTC-Orano) mais leurs zones d'impact ne viennent pas se superposer à celle de notre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Plusieurs études environnementales ont été réalisées sur la parcelle concernée du fait : - Des projets industriels d'Arcelormittal et d'XTC-Orano - Du raccordement prévisionnel d'XTC-Orano longeant notre parcelle. Nous avons, en supplément, demandé au bureau d'étude Enorka une étude complémentaire focalisée sur notre parcelle avec des inventaires faunes Flores et sondages zone humide supplémentaires. Ce rapport, joint à cette demande, identifie les incidences environnementales suivantes: - Impact sur une zone qui est utilisée par le pipit farlouse pour se nourrir (terrain sableux ouvert) - Une zone rocheuse favorable aux reptiles ou aux amphibiens (non observée) qu'il est recommandé de conserver et de déplacer. La flore du site n'est pas considérée comme en danger mais certaines espèces rentrent dans la catégorie

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est important de rappeler que ce projet va se dérouler sur une durée d'environ 14 ans entre le début des travaux (2026) et son démantèlement (2040), qu'il demande des travaux de génie civil assez limités et qu'il n'imperméabilise réellement que 20% des 3,5ha clôturés soit environ 7000m². Les mesures de réduction et d'évitement afin de réduire les effets sur l'environnement, en accord avec les conclusions de l'étude d'Enorka, sont les suivantes: - La conservation et le déplacement du monticule de rochers favorable aux reptiles - Le positionnement du projet au Sud-Ouest de la parcelle (le long du rail) afin de laisser la bande Nord qui présente une végétation plus basse propice constituant un terrain d'alimentation et de potentiel nidification du pipit farlouse. - La mise en place des mesures en phase chantier permettant d'éviter la colonisation par le crapaud calamite, notamment des barrières à amphibiens (déjà présentes dans le nord de la parcelle). - Laisser le plus d'espace possible en sol naturel - Le point de la taille de la végétation sera un sujet à aborder avec le SDIS 59

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé sur une parcelle qui a fait l'objet de plusieurs évaluations environnementales effectuées par Verdi, Biotope et Rainette sur des données 4 saisons datant de 2022, 2024 et 2025 à la demande de RTE, du Grand Port Maritime de Dunkerque, de XTC-Orano et d'Aluminium Dunkerque. Eclipse et Aluminium Dunkerque ont choisi de confier au prestataire Enorka une étude complémentaire spécifique pour le projet. La conclusion de ce rapport est que le projet ne devrait pas être soumis à une compensation à condition de suivre les recommandations d'évitement mentionnées dans le paragraphe précédent. La zone utilisée par le projet est celle qui présente le moins d'enjeux écologiques par rapport au Nord (terrain de nourriture et de potentielle nidification du pipit farlouse) et l'Est (Zone arbustive plus haute) de celle-ci. De plus,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DE GOYS

Prénom **GUILLAUME**

Qualité du signataire President d'Aluminium Dunkerque

À Loon-Plage

Fait le 08-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)